



## PLAN DIRECTEUR POUR LA SANTÉ DES AUTOCHTONES

### Aller de l'avant en vue d'améliorer la santé des Autochtones

Le *Plan directeur* constitue une feuille de route qui guidera le gouvernement fédéral au fil des travaux avec les provinces, les territoires, les Premières nations, les Inuits et les Métis pour combler les écarts au niveau des résultats pour la santé des Autochtones. Le *Plan directeur* est un plan de dix ans visant à améliorer la santé et la vie des peuples autochtones.

### Comblent l'écart

Au cours de leur réunion de septembre 2004, les premiers ministres et les chefs de l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, le Congrès des Peuples Autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada se sont mis d'accord pour collaborer en vue d'améliorer la santé des Premières nations, des Inuits et des Métis. Depuis cet accord, les gouvernements et les organismes autochtones nationaux ont entrepris des discussions inclusives, sans précédent, en vue d'élaborer une feuille de route visant à améliorer la santé des Autochtones, en commençant par des discussions au niveau de la collectivité dans l'ensemble du pays. Le *Plan directeur pour la santé des Autochtones* qui en a résulté constitue un engagement historique en vue de réaliser cet objectif.

### Le Plan directeur sur la santé des Autochtones

Au cours des dix années de mise en oeuvre du *Plan directeur*, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront en collaboration avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans les domaines suivants :

- accès accru à la gamme de services de santé offerts aux Canadiens non autochtones;
- recrutement et formation de professionnels de la santé soucieux des particularités culturelles dans les communautés autochtones;
- agrément d'un nombre important d'établissements de santé dans les réserves, financés par le gouvernement fédéral;
- amélioration des services de soins primaires dans les communautés autochtones.

Le *Plan directeur* a été élaboré grâce à une collaboration sans précédent d'une durée d'un an entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les représentants des cinq organismes autochtones nationaux. À ce *Plan directeur* se grefferont des plans régionaux qui respecteront la diversité et les circonstances uniques régionales, et incluront des mesures précises.

### **Prochaines étapes**

Le gouvernement fédéral travaillera avec les peuples autochtones, les provinces et territoires concernés pour négocier des ententes tripartites concrètes. En outre, des initiatives fédérales porteront sur les priorités relevées dans le plan directeur.

Novembre 2005